

Iberville, le 7 décembre 2000

Madame Marielle Jean
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du
Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc. sur le territoire
de la MRC du Haut-Richelieu
Suivi de la séance d'information du 23 novembre dernier***

Madame,

En réponse à votre demande vous trouverez ci-jointes les réponses à deux des trois questions que nous nous sommes engagés à faire suivre lors de la séance du 23 novembre dernier soient celles portant sur la nappe phréatique et sur la fiducie. La question portant sur la ventilation de la circulation par artère routière suivra sous peu.

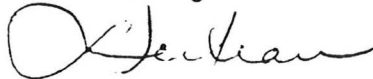
En ce qui a trait aux documents déposés en séance, après avoir pris connaissance des questions et de leur formulation, nous en venons à la conclusion qu'il est préférable de nous en remettre à la commission à être formée pour en assurer le suivi en audiences. En effet, la plupart des interventions ne portent pas spécifiquement sur le projet et il y a lieu par conséquent d'en évaluer la pertinence, ce qui serait du ressort de la commission. De plus, la majorité des questions sont précédées d'introductions nécessitant des rectifications ou encore sont sujettes à débats. Ces débats devront se tenir en présence de tous les intervenants tant ceux du Ministère ou du gouvernement que ceux de l'initiateur du projet, chacun étant appelé à y jouer un rôle actif.

Dans un autre ordre d'idées, pourriez-vous nous transmettre le procès-verbal ou compte-rendu de la rencontre du 23 novembre?

Espérant le tout à votre satisfaction nous vous prions de recevoir, Madame Jean, nos salutations distinguées.

825, rue Beaudin
Iberville (Québec)
J2X 5L2

La directrice générale et chargée de projet,



Louise Fecteau

Téléphone :
(450) 347-0299
Télécopieur :
(450) 347-7859
compo@netc.net

P.J. Suivi de la séance
C.C. Michel Simard, chargé de projet



Compo-Haut-Richelieu

la référence en gestion responsable des matières résiduelles

Suivi de la séance d'information du 23 novembre 2000

Question : ***Qu'en est-il de la nappe phréatique? Quel seront les effets de la dépressurisation?***

La réponse à cette question est décrite au chapitre 4.2.5, *Gestion des eaux souterraines*, aux pages 4-22 à 4-25 de l'étude d'impact datée du 1^{er} août 2000, cahier 1 de 4. En annexes A12 et A-13 (cahier 2 de 4 daté du 1^{er} août 2000), on retrouve le détail des modélisations ainsi que les cartes démontrant les rayons d'action de la dépressurisation.

Question : ***Quels sont les montants de fiducie prévus?***

La contribution par tonne métrique de matière résiduelle enfouie est de 0,60\$. Le détail des calculs du fonds post fermeture ainsi que de la contribution sont inclus à l'étude d'impact datée du 1^{er} août 2000, cahier 1 de 4 au chapitre 6.5, *Fonds de gestion postfermeture*, aux pages 6-10 à 6-16. Les décrets prévoient une révision périodique de cette contribution.